

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2022

Affiché du 01/03/2022 au 31/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 18 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Étaient présents : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA — Delphine CARTA – Laure GERARD.

Absent ayant donné procuration : Olivier FERNANDEZ procuration à François GUILHEM -  
Emmanuelle SARRAMALHO procuration à Delphine CARTA

Absent excusé : Claude HARTZ-PEYRAT, adjointe

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

**Michel ICART ouvre la séance à 20 heures 30.**

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2021 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**2) Approbation du compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures.

Le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**3) Approbation du compte administratif 2021**

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le maire,

Le maire, sorti, n'a pas pris part au vote,

Monsieur François GUILHEM élu président de l'assemblée, donne acte de la présentation du compte administratif, Le compte administratif est approuvé.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**4) Affectation de résultat**

Monsieur le Maire, après avoir repris la présidence de l'assemblée, propose suite aux résultats de l'exercice 2021, d'affecter la somme de 91 099.85 € en réserve à la section d'investissement au compte 1068.

Cette somme sera reprise au budget primitif 2022.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### 5) SDE : travaux d'éclairage public lié esthétique BT hameau de Buleix s/P3 1<sup>ère</sup> tranche

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'éclairage public lié à l'esthétique BT du hameau de Buleix s/P3 1<sup>ère</sup> tranche vont être réalisés.

Le montant global de l'opération s'élève à 21 850 € et la contribution de la commune est fixée à 14 350 €.

Le versement de la contribution sera échelonné sur 5 ans et effectué à partir de l'échéancier envoyé par le SDE09.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### 6) Programme d'actions 2022 sur les routes forestières de la Calamane et de la Fajolle

#### ➤ Programme d'actions 2022 sur la route forestière de la Calamane.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2022.

Les coûts de ces travaux d'infrastructures : curage de fossés sont couverts par une convention tripartite : ONF 60%, communes d'Aleu 10% et de Soulan 30%.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

#### ➤ Programme d'actions 2022 sur la route forestière de la Fajolle et de la Calamane

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2022 sur les routes forestières de la Fajolle et de la Calamane.

Ces travaux seront réalisés pour la plupart en régie, à l'exception des travaux fauchage mécanique.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

### 7) Demande de subventions

#### ➤ Demande de subventions DETR Exceptionnelle et FDAL suite aux dégâts occasionnés sur la voirie communale par les intempéries du 10/01/2022.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil, afin d'être en capacité financière de réaliser ces travaux sur le secteur de Parès, de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Exceptionnelle (DETR exceptionnelle) et du Département de l'Ariège au titre du FDAL. Ces subventions devraient permettre de financer cette opération dont le coût total est estimé à : **70 255,00 € hors taxes.**

Il propose ainsi au conseil municipal, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

ETAT : DETR Exceptionnelle	30% du coût HT	21 076,50
DEPARTEMENT : FDAL-	20% du coût HT	14 051,00
AUTOFINANCEMENT estimé	50% du coût HT	35 127,50
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>70 255,00</b>

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

#### ➤ Demande de subventions pour l'installation d'un plateau multisports et de modules mixtes de fitness.

Monsieur le maire propose au conseil municipal, afin d'être en capacité financière de réaliser cet investissement, dont le coût total est estimé à : 73 972,00 € hors taxes, de déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège.

Il propose ainsi au conseil municipal, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Agence Nationale du Sport	55% du coût HT du projet	40 685,00
REGION OCCITANIE FRI 2022	15% du coût HT du projet. La demande FRI sera de 15,85% de 70 000 € (plafond FRI) = au même montant soit : 11 096 €	11 096,00
DEPARTEMENT Investissements Sportifs niveau 1	10% du coût HT du projet	7 397,00
AUTOFINANCEMENT estimé	20% du coût HT du projet	14 794,00
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>73 972,00</b>

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## **8) Dossiers d'expropriation**

### **➤ 1<sup>er</sup> Dossier : Les routes**

Nous sommes en fin de procédure, le juge d'expropriation est venu le 27 janvier 2022. La séance de tribunal s'est tenue à Soulan. Nous attendons maintenant l'ordonnance du juge.

### **➤ 2<sup>eme</sup> Dossier : Autorisation demandée au conseil municipal de poursuivre la procédure d'expropriation et de fixer le montant de l'expropriation de la parcelle F 412 sise à Saint-Pierre de Soulan.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, compte tenu du rapprochement des parties (commune/ayant droit) survenu lors de la venue le 27 janvier dernier du juge d'expropriation et du commissaire du gouvernement de l'autoriser à poursuivre la procédure d'expropriation concernant la parcelle F 412 et à fixer, entre les parties par l'intermédiaire de leurs conseils respectifs, le montant de l'expropriation de la parcelle précitée à 25 000 € toutes indemnités comprises (indemnités de emploi...) pour la séance du 16 juin 2022 devant le Tribunal Judiciaire de Foix. Le mémoire de la commune sera rédigé en ce sens par Maître Véronique FAURE-TRONCHE notre avocate.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## **9) Adressage postal**

Monsieur le maire propose de reparler de ce sujet au prochain conseil et demande à chaque conseiller de réfléchir à l'opportunité qu'il y aurait de repérer à partir des plans existants les bâtiments qui nécessitent une numérotation, à savoir les habitations. Cela permettrait de conserver uniquement les numéros attribués par la poste aux seules habitations.

## **10) Questions diverses**

- Permanence pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 à finaliser rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE



